

COMMUNE D'OLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLIOULES

N° 25/12/3.2
SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2025
L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 1^{er} DECEMBRE à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTEES	ABSENT
33	26	7	0

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Christine DEL NERO, Michel THUILIER, Dominique RIGHI, Laetitia QUILICI, Michel OLLAGNIER, Carine GINZAC, Delphine GROSSO, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Nadine ALESSI, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Patrick APARICIO, Thierry AKSOUL, Nathalie PESCHARD-LAUZIERE, Philippe CASTILLO, Katell LE BLEIZ, Hélène CAREN, Patrick JOLI, Julien ROCCHIA, Anaïs HATRET, Christian BERCOVICI, Claudie CARTEREAU-ZUNINO.

REPRESENTEES :

Nicole BERNARDINI représentée par M. le Maire
Didier MARTINA-FIESCHI représenté par Christine DEL NERO
Valérie MASSENET représentée par Michel THUILIER
Stanislas ROQUEBERT représenté par Dominique RIGHI
Ombeline LOMPRE représentée par Laetitia QUILICI
Benoit ADET représenté par Michel OLLAGNIER
Catherine MAGADDINO représentée par Delphine GROSSO

Secrétaire de séance : Anaïs HATRET

VOTE :

UNANIMITE : NON **POUR :** 31

ABSTENTION(S) : 2

CONTRE :

BLANC(S) et NUL(S) :

OBJET : Budget Principal – Décision Modificative n°2

Madame Christine DEL NERO, 1^{ère} adjointe au Maire, informe l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur la proposition d'une Décision Modificative du Budget Principal.

Cette décision modificative budgétaire permet de constater en recettes d'Investissement le produit de cession en VEFA du bâtiment de bureaux réalisé dans le cadre du GPU. La recette totale de la cession est de 6 291 K€ avec en 2025 un taux de réalisation de 90% soit 5 662 K€.

La section d'Investissement en recettes d'Investissement est donc majorée de ce dernier montant et permet de doter le compte 238 en dépenses d'Investissement (dépenses propres au GPU).

La Décision Modificative n°2 proposée est la suivante :

Libellé	Sens	Imputation budgétaire	Montant
Avances versées sur travaux (GPU)	Dép. Invest.	515 -238	+ 5 662 000
Avances versées sur commandes d'Immobilisations (VEFA)	Rec. Invest.	515-238	+ 5 662 000

Le conseil municipal est donc appelé à valider la présente décision modificative qui constate le produit de VEFA pour 2025 (titre émis).

L'ASSEMBLEE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

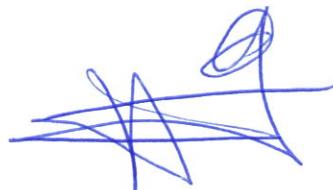
CONSIDERANT les engagements issus du contrat de VEFA signé avec le Cabinet de Notaire,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

APPROUVE la Décision Modificative n°2 telle que présentée majorant les crédits de 5 662 K€.



Le ou la secrétaire
de séance



V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 33

VOTES :

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 2

Date de convocation : 25.11.2025

Présenté par le Maire, Robert BENEVENTI
A Ollioules, le 01.12.2025Délibéré par l'assemblée du conseil Municipal, réunie en session ordinaire
A Ollioules, le 01.12.2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

001. BENEVENTI Robert , Maire	
002. DEL NERO Christine , 1ère adjointe	
003. THUILIER Michel ,	
004. BERNARDINI Nicole ,	
005. RIGHI Dominique ,	
006. QUILICI Laetitia ,	
007. OLLAGNIER Michel ,	
008. GINZAC Carine ,	
009. MARTINA-FIESCHI Didier ,	
010. GROSSO Delphine ,	
011. PHILIPPEAUX Guy ,	
012. CREVET Brigitte ,	
013. ALESSI Nadine ,	
014. PIERACCINI Jean-Louis ,	
015. ARPINO Robert ,	
016. GARRONE Florence ,	
017. VACCARO Antoine ,	
018. APARICIO Patrick ,	
019. AKSOUL Thierry ,	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

020. PESCHARD-LAUZIERE Nathalie ,	
021. CASTILLO Philippe ,	
022. MASSENET Valérie ,	
023. LE BLEIZ Katell ,	
024. CAREN Hélène ,	
025. JOLI Patrick ,	
026. ROQUEBERT Stanislas ,	
027. ROCCHIA Julien ,	
028. LOMPRES Ombeline ,	
029. ADET Benoit ,	
030. HATRET Anaïs ,	
031. BERCOVICI Christian ,	
033. CARTEREAU-ZUNINO Claudie ,	
033. MAGADDINO Catherine ,	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.